

OBLIGATIONS ETRANGERES EN CHF (OAF)

1. OBJECTIF ET INDICE DE REFERENCE

- **OBLIGATIONS ETRANGERES EN CHF** est un groupe de placements géré activement, investi en obligations et en titres de créance en tout genre émis par des débiteurs étrangers libellés en francs suisses et/ou en monnaies étrangères systématiquement hedgées en francs suisses.
- L'objectif de placement est de dégager une performance supérieure à celle de l'indice de référence grâce à une gestion active.
- L'indice de référence est le Swiss Bond Foreign Total Return Index AAA-BBB (SBF14T).

2. DIRECTIVES DE PLACEMENT

- **OBLIGATIONS ETRANGERES EN CHF** investit de manière diversifiée dans des obligations et d'autres titres de créance émis par des débiteurs étrangers bien notés.
- Les investissements peuvent être libellés en francs suisses ou en monnaies étrangères systématiquement hedgées. La quote-part maximale pour les emprunts libellés en monnaies étrangères est de 40%.
- Des emprunts convertibles ou à option peuvent également entrer en ligne de compte. La limite maximale est fixée à 15%.
- Les investissements se concentrent sur des titres liquides.
- Les créances par débiteur ne doivent pas représenter plus de 5% du groupe de placements.
- La limite pour les emprunts d'émetteurs supranationaux ou gouvernementaux est fixée à 10%.
- Le rating moyen du portefeuille est d'au minimum A-.
- A l'achat, chaque position doit au moins avoir la notation « investment grade ». Est pris en considération le plus bas rating des 3 agences de notations (Standard & Poor's, Moody's, Fitch). A défaut de rating officiel, un rating bancaire peut être utilisé.
- Une position dont le rating tombe en-dessous de BBB- doit être vendue dans un délai de 12 mois.

- Le portefeuille peut détenir des dépôts à terme fixe, des placements sur le marché monétaire et des avoirs en compte courant en francs suisses auprès de banques de premier ordre en Suisse ou à l'étranger.
- Le groupe de placements est en principe intégralement investi.
- Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen d'ajustements de la durée. Le risque lié à la solvabilité des débiteurs est surveillé en permanence et limité grâce à une diversification adéquate.
- Des instruments financiers dérivés standardisés ou non standardisés peuvent être utilisés pour mettre en œuvre la politique de placement. Ces transactions peuvent être conclues en Bourse, sur un autre marché réglementé ouvert au public ou de gré à gré avec une banque ou un établissement financier spécialisé dans ce genre de transactions (OTC).
- Les ventes à découvert et/ou les transactions avec un effet de levier ne sont pas autorisées.
- L'unité de calcul du groupe de placements est le franc suisse.

Situation au 30.11.2013